

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 2 novembre 2026 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un garage attaché à la résidence du 158, chemin Healy.

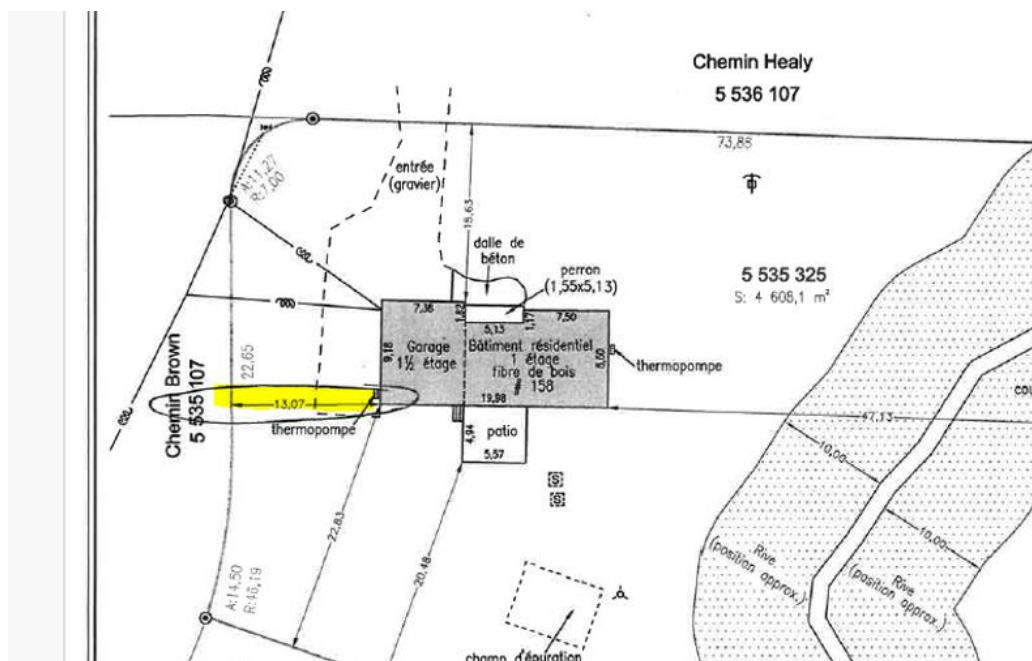
### **Nature et effets :**

Lot 5 535 325

La nature de la dérogation mineure s'applique à la distance entre le garage attaché à la résidence et le chemin Brown.

Le bâtiment est situé à 13,07 mètres de la ligne avant (chemin Brown), alors que la grille d'usages et normes de la zone R8 prévoit que la distance minimale est de 13,70 mètres.

### **Identification du site concerné :**



### **But de la demande :**

Cette demande a pour but de régulariser l'implantation du bâtiment construit en 2008. Le règlement applicable à l'époque obligeait une marge avant de 13,70 mètres.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, cet avis est :

Donné à Canton de Cleveland, ce 19 octobre 2026.

**Martin Lessard**  
Directeur général /greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland